

Monsieur Claude Wiseler



Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 31 octobre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question urgente à Madame la **Ministre de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Viticulture** et à Monsieur le **Ministre de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité** au sujet de la **gestion des cadavres d’oiseaux sauvages soupçonnés infectés de grippe aviaire**.

Suite à la détection de nouveaux cas de grippe aviaire de type H5N1 chez des oiseaux sauvages sur le territoire luxembourgeois, l’Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) a rehaussé le risque d’introduction de la maladie dans les élevages de volailles à un niveau élevé et a renforcé les mesures de prévention.

Dans ce contexte, l’ALVA a rappelé « *que la grippe aviaire est une maladie virale très contagieuse à laquelle presque toutes les espèces d’oiseaux sont susceptibles d’être sensibles. La gravité de la maladie varie d’un animal à l’autre et dépend de la souche virale, de l’environnement et d’éventuelles autres infections. La contamination peut se produire par contact direct avec des animaux malades ou par exposition à du matériel contaminé. Les mammifères peuvent être contaminés dans des cas exceptionnels, par exemple lorsqu’ils mangent le cadavre d’un oiseau infecté ou lorsqu’ils entrent en contact étroit avec le virus de la grippe aviaire. La contamination chez l’homme est exceptionnelle.*

 »

Compte tenu de l’importance capitale de freiner la propagation de cette maladie et des répercussions qu’elle entraîne tant sur les populations d’oiseaux sauvages, parfois menacées, que sur les élevages de volailles, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1. Quelle autorité est responsable de la collecte sécurisée des cadavres d’oiseaux sauvages soupçonnés infectés ?**
- 2. Quels protocoles s’appliquent pendant et après la collecte de cadavres d’oiseaux sauvages soupçonnés infectés ?**
- 3. Quels protocoles voire recommandations s’appliquent actuellement pour les administrations communales, les citoyen.ne.s ou autres acteurs qui découvrent des oiseaux morts ?**
- 4. Les protocoles voire recommandations actuellement en vigueur concernant la gestion de cadavres d’oiseaux sauvages soupçonnés infectés sont-ils jugés adéquats, ou Monsieur et Madame les Ministres estiment-ils qu’ils devraient être renforcés ?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée



Réponse de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°3151 du 31 octobre 2025 de l'honorable Députée Joëlle Welfring

1. Quelle autorité est responsable de la collecte sécurisée des cadavres d'oiseaux sauvages soupçonnés infectés ?

L'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) avec le soutien du CGDIS.

2. Quels protocoles s'appliquent pendant et après la collecte de cadavres d'oiseaux sauvages soupçonnés infectés ?

Les cadavres d'oiseaux sauvages des espèces sensibles à la grippe aviaire (grues, oiseaux aquatiques sauvages, rapaces et corvidés) sont collectés et acheminés au Laboratoire vétérinaire et alimentaire pour être analysés dans la mesure du possible. Les cadavres d'oiseaux sauvages des espèces moins sensibles (petits oiseaux, pigeons..) sont éliminés.

3. Quels protocoles voire recommandations s'appliquent actuellement pour les administrations communales, les citoyen.ne.s ou autres acteurs qui découvrent des oiseaux morts ?

En cas de découverte d'oiseaux morts, il est impératif d'en informer l'ALVA qui décide du suivi à donner au cas par cas.

4. Les protocoles voire recommandations actuellement en vigueur concernant la gestion de cadavres d'oiseaux sauvages soupçonnés infectés sont-ils jugés adéquats, ou Monsieur et Madame les Ministres estiment-ils qu'ils devraient être renforcés ?

Actuellement les protocoles sont jugés adéquats puisque de plus en plus de cas de grippe aviaire chez les oiseaux sauvages sont détectés.

Luxembourg, le 28 novembre 2025

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN